



Ambassade de France
MAE / SCAC

Projet FSP PARRUR
Bureaux à Ankatso
Université d'Antananarivo

TERMES DE REFERENCES
APPEL A PROPOSITIONS
Création de cinq Collectifs de Recherche
et de deux plateformes techniques et scientifiques
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET FSP PARRUR

JUIN 2013

CONTENU DU DOCUMENT

1. CONTEXTE	3
1.1. NATURE DE L'APPEL	3
1.2. DOMAINES PRIORITAIRES	3
1.3. DUREE DU PROJET	4
1.4. ALLOCATION FINANCIERE	4
1.5. SPECIFICITES DE LA DEMARCHE	4
1.5.1. Répondre à l'un des deux axes stratégiques	4
1.5.2. Créer de nouveaux pôles ou renforcer des pôles de recherche compétitifs déjà existants.....	5
1.5.3. Se regrouper en constituant deux plateformes techniques et scientifiques	5
1.6. ROLES, OBJECTIFS ET OPERATIONNALISATION DES PLATEFORMES THEMATIQUES.....	5
1.7. VALORISATION SCIENTIFIQUE	6
2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE	6
2.1. ELIGIBILITE DE L'INSTITUTION LEADER DU COLLECTIF.....	6
2.2. ELIGIBILITE DES COUTS	7
2.3. RAPPORTS D'ACTIVITE	7
3. PROCEDURES	7
3.1. CANDIDATURE	7
3.2. PIECES A FOURNIR DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE.....	9
3.3. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE	9
3.4. ETAPES DE LA SELECTION	9
3.5. CRITERES D'EVALUATION	9
3.6. ECHEANCIER	10
3.7. RESULTATS DE LA SELECTION.....	10
4. MODALITES DE MISE EN OEUVRE	10

TERMES DE REFERENCES – APPEL A PROPOSITION N°3 DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET FSP PARRUR

Vos questions par courriel à : fsp.parrur@gmail.com

1. CONTEXTE

1.1. NATURE DE L'APPEL

Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu une subvention du Ministère Français des Affaires Etrangères, dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire, pour apporter un appui à la promotion de la recherche en partenariat à Madagascar dans le secteur du développement rural.

Au regard des résultats prometteurs acquis lors des deux premiers Appel à Propositions lancés consécutivement en 2011 et 2012, le projet PARRUR « Partenariat et Recherche dans le secteur RURal » lance un troisième Appel à Propositions (AP) sur un fonds compétitif total de 160 K€.

Son objectif est de :

- ✓ construire de nouveaux pôles/collectifs de recherche compétitifs du secteur rural **ou** de renforcer et péreniser les collectifs déjà constitués dans le cadre des précédents AP (PARRUR 1 et 2) ;
- ✓ développer et péreniser des collectifs scientifiques capables de répondre et de remporter des appels d'offre ;
- ✓ consolider ces dispositifs qui devront mutualiser moyens et compétences sur un sujet en Recherche et Innovation (R&I) commun, au bénéfice du développement rural à Madagascar ;
- ✓ étoffer leur gamme de recherche dans deux grands domaines prioritaires : **(1) La REDD+ et le changement climatique et (2) l'innovation technologique rurale ;**
- ✓ institutionnaliser des **plateformes techniques et scientifiques** pour renforcer des liens préexistants avec les utilisateurs de la recherche et contribuer au renforcement du rôle du secteur privé dans la formulation des priorités de la R&I publique.

Cet appel s'adresse aux Centre Nationaux de Recherche, aux Universités et à toutes Institutions publiques et privées. Les dossiers de candidature seront examinés par le Comité Scientifique de Sélection et d'Evaluation (CoSSE) mis en place par le projet PARRUR.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **14 juillet 2013**.

1.2. DOMAINES PRIORITAIRES

Les équipes candidates devront proposer des projets de recherche s'inscrivant dans l'un des deux grands domaines ci-dessous.

Domaine 1- REDD+ : mécanismes de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des sols.

- ⇒ Cadre réglementaire et politique - Stratégie nationale - Concept et démarche
- ⇒ Gestion des Aires Protégées
- ⇒ Agriculture de conservation [Agro-écologie / Itinéraires techniques alternatifs]
- ⇒ Foresterie-Reboisement-Agroforesterie [Surveillance et télédétection / Programme SEAS-OI]
- ⇒ Gestion Conservatoire de l'Eau et de la fertilité des Sols (GCES)
- ⇒ Conduite des pâturages / Alimentation animale / Lutte contre les feux de brousse.

Domaine 2- Promotion de l'innovation technologique dans le secteur rural.

- ⇒ Entreprenariat agricole [objectif *qualité des produits*]
- ⇒ Technologies agroalimentaires et agricoles : leur développement en zone rurale

- ⇒ Santé animale / Services vétérinaires
- ⇒ Energies renouvelables [solaire, éolienne, thermique, hydraulique]

Les sujets proposés devront être pertinents, argumentés (sur bases techniques, économiques et scientifiques), avec la volonté de s'inscrire dans la continuité de travaux de recherche en cours, mais sans faire doublon avec d'autres travaux effectués dans le cadre d'une recherche nationale ou d'une coopération internationale.

Les zones rurales devront nécessairement être incluses.

1.3. DUREE DU PROJET

La durée maximale des projets est fixée à **10 mois, non prolongeable**.

1.4. ALLOCATION FINANCIERE

Un plafond de **32 000 Euros** pourra être accordé à chaque projet retenu. Mais tout projet soumis peut également présenter un budget inférieur à ce montant au regard de ses objectifs scientifiques, de ses outils et méthodes de recherche, ou de ses autres sources de financement.

Le projet PARRUR soutiendra essentiellement des collectifs scientifiques établis et opérationnels. Le présent appel doit être compris comme une contribution en faveur de collectifs disposant par ailleurs d'autres soutiens. A ce titre, la présence de cofinancements, en particulier en provenance du secteur privé, doit être considérée comme un atout majeur.

1.5. SPECIFICITES DE LA DEMARCHE

1.5.1. Répondre à l'un des deux axes stratégiques

Les soumissionnaires des projets devront proposer des Recherche-Actions qui se positionnent sur l'un des deux axes suivants (au choix) :

Axe 1- Recherche-Action qui favorise le lien public/privé

- ⇒ Recherche publique répondant à ou sollicitant une demande du privé
- ⇒ Implication du secteur privé dans la définition des priorités de recherche et dans le suivi des travaux
- ⇒ Implication du secteur privé dans le financement de la Recherche-Action
- ⇒ Mise au point de technologies nouvelles pour optimiser la R&I
- ⇒ Formation d'une relève scientifique par le biais de la R&I.

☞ *Objectif-cible du choix de cet axe* : Les recherche-actions visent à stimuler les synergies public-privé par l'implication du secteur privé dans la définition des priorités de recherche des organismes publics et favoriser la mise au point de technologies nouvelles par le secteur privé afin de maximiser les innovations.

Axe 2- Recherche-Action qui favorise l'interaction recherche/formation

- ⇒ Intégration de la recherche dans des formations professionnelles
- ⇒ Renforcement des thématiques existantes
- ⇒ Implication des chercheurs et/ou enseignants experts des secteurs rural et environnemental.

☞ *Objectif-cible du choix de cet axe* : Les recherche-actions visent une meilleure prise en compte de la recherche dans des formations professionnelles dont les étudiants ont besoin pour intégrer des problématiques spécifiquement professionnelles dans leurs travaux. Elles visent surtout une meilleure utilisation et intégration des **recherches en cours** par des approches pluridisciplinaires impliquant les chercheurs et enseignants intervenant en formation initiale ou continue dans toutes les disciplines de niveau technologique, Licence ou Master à visée professionnelle du secteur rural et environnemental. L'exercice reposera essentiellement dans la construction d'une Ressource Pédagogique Numérique (RPN) destinée à alimenter le référentiel de la future Université Numérique de Madagascar (UNUM). Il peut être réalisé en partenariat avec une Université Numérique Thématique française (par exemple : Université Virtuelle Environnement et Développement durable – UVED ou IUT en LIGNE).

1.5.2. Créer de nouveaux pôles ou renforcer des pôles de recherche compétitifs déjà existants

Le projet soumis à cet appel à proposition sera porté par une équipe de recherche (étudiants et doctorants, jeunes chercheurs et chercheurs seniors, universitaires, partenaires) coordonnée par un responsable scientifique reconnu du projet de recherche relevant d'une structure publique ou privée malgache (CNR, Université, Ecole Doctorale,...) ou d'une structure résidente à Madagascar. Cette structure sera amenée à devenir « Institution Porteuse » si la proposition est retenue. Le Responsable de cette Institution Porteuse signera alors une convention de subvention avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France.

La collaboration d'Institutions partenaires et de chercheurs provenant de régions différentes du pays, ainsi que la conduite de travaux de recherche concernant plusieurs régions du pays, dans la limite des moyens financiers disponibles, seront appréciées par le dispositif de sélection du projet PARRUR. De la même manière, il serait apprécié également que chacun des pôles puisse intégrer dans son équipe, des chercheurs provenant d'institutions de recherche et/ou d'Universités partenaires de la Région Océan Indien et/ou de France.

1.5.3. Se regrouper en constituant deux plateformes techniques et scientifiques

A l'issue de la publication de leur sélection par le CoSSE, les coordonnateurs des cinq collectifs retenus par cet AP et des collectifs de PARRUR 1&2 auront à se mutualiser et se réunir régulièrement (fréquence mensuelle) afin de contribuer à la création ou à la consolidation de deux plateformes techniques et scientifiques sur une base nationale correspondant aux deux grands domaines proposés :

- ⇒ Changements climatiques – Mécanismes REDD+ [consolidation du Comité Technique REDD-M existant]
- ⇒ Technologies innovantes en milieu rural pour Madagascar

L'objectif est d'institutionnaliser ou de confirmer ces plateformes en les faisant reconnaître par la Direction Générale de la Recherche et du Partenariat (DGRP) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESUPRES) et de pérenniser leur fonctionnement au-delà de la durée du présent projet. Cette pérennisation devra notamment permettre aux collectifs de répondre à de futurs appels d'offre, et plus précisément ceux qui seront lancés par le MESUPRES courant 2014 sur Fonds Compétitifs National de la Recherche.

1.6 ROLES, OBJECTIFS ET OPERATIONNALISATION DES PLATEFORMES THEMATIQUES

Dans son document sur la Stratégie nationale de la Recherche Scientifique à Madagascar, le MESUPRES souhaite la création de plateformes intersectorielles en vue de faire avancer les réflexions scientifiques et les échanges pour le développement.

Le projet PARRUR a la volonté de s'inscrire dans cette logique. Deux plateformes techniques et scientifiques devront être identifiées au niveau de leur composition et de leur mode de fonctionnement puis mises en place sur propositions des coordonnateurs des cinq collectifs retenus de ce présent appel ainsi que ceux des projets PARRUR 1 et 2. La Cellule du projet PARRUR assurera le lien avec le MESUPRES pour les faire reconnaître par les autorités (DGRP). Elles seront des organes de consultation, d'orientation et de coordination entre les Ministères concernés (MINAGRI, MINEL, MEF,...), des représentants des collectivités locales, des opérateurs privés et de développement et les organismes utilisateurs de la recherche. Elles feront part régulièrement de l'avancée de leurs réflexions et du bilan de leurs recherches scientifiques en éditant un bulletin bimestriel dans MADAREVUES (<http://madarevues.recherches.gov.mg>) diffusé aux acteurs de la(es) filière(s) concernée(s) et en construisant un site web qui leur sera dédié. Chacune des plateformes amorcera ainsi sa propre chaîne éditoriale qui sera mise en ligne et intégrée, après accord de la DTIC du MESUPRES, au portail de la recherche malgache (www.recherches.gov.mg).

Une fois le Conseil National de la Recherche-Innovation mis en place par les autorités malgaches, ces plateformes auront à remonter le résultat de leurs réflexions et à formuler avis et conseils en

tant qu'experts pour faciliter les prises de décision du Conseil sur les orientations nationales de R-D / R&I ainsi que sur les politiques et programmes prioritaires qui permettront d'atteindre des objectifs précis de développement durable du pays.

En toute autre finalité, ces plateformes auront à contribuer à la mise en place progressive de la stratégie nationale de la recherche et s'inspirer des souhaits et directives de développement stratégique formulés par la DGRP du MESUPRES en mai 2013.

1.7. VALORISATION SCIENTIFIQUE

Concernant les projets orientés sur l'axe 1 : Une place importante sera donnée à des actions de diffusion (ateliers, communications, posters) et aux projets de publication des résultats obtenus dans le cadre de la durée du projet. Les revues scientifiques visées seront mentionnées. Une attention particulière sera également portée sur la vulgarisation des résultats conjoints, et le cas échéant, aux projets de dépôts de brevets qui seraient susceptibles d'apporter une **forte valeur ajoutée** (attendue) en matière d'Innovation technologique issue de cette Recherche-Action. Un budget devra donc être prévu en conséquence.

Il convient dans le dossier de candidature d'indiquer dans quelle mesure (nature et quantité) ces différentes valorisations sont envisagées.

Concernant les projets orientés sur l'axe 2 : Les formations professionnelles habilitées ou en voie d'habilitation par la CNH qui préparent l'étudiant à intervenir dans le champ du développement rural seront les ressources pédagogiques cibles. L'objectif est de construire et organiser **une offre de formation numérique de 30 heures au minimum (=1 crédit)** sur le thème de la Recherche-Action présentée par le collectif dans le cadre du présent appel. Le projet de cette "Ressource Pédagogique Numérique (RPN)" sera présenté succinctement mais clairement dans la proposition. Cette RPN devra être évaluée et validée pour être intégrée au référentiel de formation de la future Université Numérique Malgache (objectif courant 2014).

Le collectif veillera tout au long du projet à alimenter la RPN par des résultats de recherche issus de travaux antérieurs et complétés par des résultats de recherche issus de cette présente proposition. Il veillera également à adopter une démarche « qualité » de l'offre de formation. La dimension pluridisciplinaire sera privilégiée afin de former des esprits scientifiques polyvalents capables de faire face aux problèmes complexes du développement agricole et en phase avec les réalités socio-économiques. A la fin de l'exercice, le collectif présentera lors d'un atelier réunissant une assemblée d'enseignants de la spécialité, le résultat de ses travaux. Il démontrera comment la RPN apporte une plus-value en matière d'ingénierie de formation grâce, notamment, à l'articulation de la Recherche ↔ Formation. Tous les détails constitutifs de la RPN seront exposés : prérequis, public cible, objectifs, volume horaire des séquences, supports et méthodes pédagogiques utilisés, etc.

Cet axe 2 nécessite de développer en amont une synergie étroite entre chercheurs et enseignants universitaires. Les modalités de cette synergie seront précisées dans la proposition.

2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

2.1. ELIGIBILITE DE L'INSTITUTION LEADER DU COLLECTIF

L'Institution Porteuse leader (*i.e.* celle qui représentera le collectif) sera responsable de la bonne gestion de la subvention lorsque celle-ci aura été accordée. La gestion financière du projet demeure sous l'entière responsabilité de l'Institution leader dont la responsabilité juridique est engagée dans la convention de subvention signée avec le financeur.

Est entendu comme Institution Porteuse leader, tout établissement universitaire ou centre de recherche malgaches, y compris les structures de recherche résidentes à Madagascar. Une Ecole Doctorale habilitée peut également être reconnue comme Institution Porteuse si elle reçoit l'accord écrit de son Institution d'appartenance (Présidence et au besoin, celui de l'établissement universitaire à laquelle elle est rattachée). Dans ce dernier cas, la double

signature du compte bancaire sera exigée (Responsables de l'ED et du Service Comptable de l'institution).

Afin d'être éligible dans le cadre du présent appel à propositions, l'Institution leader doit être une personne morale et non une personne physique. L'existence d'un compte bancaire dédié au projet est obligatoire.

2.2. ELIGIBILITE DES COUTS

Les propositions doivent présenter un budget pour l'ensemble du projet. Ce budget doit être clair et détaillé. Il sera basé sur des coûts réels et faisant état d'une maîtrise efficace et raisonnée des dépenses au regard des objectifs à atteindre.

Dépenses éligibles, avec justifications obligatoires dans le projet :

- ⇒ Equipements de laboratoire et pédagogique [plafond maximum : 33% du budget total]
- ⇒ Equipements en informatique [plafond maximum : 15% du budget total]
- ⇒ Fournitures et consommables [dont laboratoire]
- ⇒ Mobilité des équipes/personnes [missions de terrain et déplacements]
- ⇒ Stages de formation [courte durée]
- ⇒ Prestations extérieures [notamment pour l'élaboration de films audiovisuels, de sites webs]
- ⇒ Indemnités diverses [devront être clairement décrites dans la proposition]
- ⇒ Salaires du personnel technique recruté pour la durée du projet [hors personnel permanent]
- ⇒ Opérationnalisation et création du site Internet de la plateforme (plancher minimum de 5% par projet)
- ⇒ Valorisation scientifique, pédagogique et vulgarisation [supports pédagogiques, web, édition d'ouvrages, DVD, fiches techniques, posters, dépôt de brevets, organisation ateliers, autres].
- ⇒ Frais de gestion] [plafond maximum : 5% du budget total]
- ⇒ Prévoir une contribution "solidarité" de 1% pour le fonctionnement du CoSSE.

La non prise en considération des frais de transport du/des partenaires scientifiques extérieurs (hors territoire malgache) serait un plus apprécié par le dispositif de Sélection (CoSSE et Cellule de coordination du projet PARRUR).

Le versement de la subvention se fera en 2 tranches : 80% à la signature et 20% restant soumis à conditions, au minimum 6 mois après la 1ère tranche.

Le versement de la seconde tranche sera notamment soumis à la présentation d'un rapport d'activité technique et financier intermédiaire.

2.3. RAPPORTS D'ACTIVITE

Chaque collectif devra s'engager (à inclure dans la soumission de projet) à fournir à la cellule de coordination de PARRUR un rapport bimestriel d'activité. Il sera synthétique (max. 2 pages) et comprendra tableaux et figures.

- ⇒ Réalisation au cours des deux derniers mois
- ⇒ Respect du calendrier prévisionnel
- ⇒ Justification d'un éventuel retard
- ⇒ Perspectives et éventuel recadrage.

Ce compte-rendu d'activité permettra de juger de l'état d'avancement : pour le collectif et pour le financeur.

3. PROCEDURES

3.1. CANDIDATURE

Le canevas suivant est proposé. Le respecter permettra une meilleure clarté de lecture de la part des experts qui procéderont à l'arbitrage.

Le dossier de candidature devra être paginé et rédigé en français. Les candidatures manuscrites ne seront pas acceptées.

Proposition de canevas pour répondre à l'appel

- ✓ Page de garde : Titre du projet – Participants - Contact – Durée
- ✓ Résumé (1/2 page) + 6 mots-clés
- ✓ Coordonnateur scientifique du projet : nom, prénom, statut, coordonnées
- ✓ Etat de l'art et originalité du sujet¹
- ✓ Justification, enjeux et problématique scientifique² (1 page 1/2)
- ✓ Objectifs scientifiques et hypothèses³
- ✓ Outils et Méthodologie⁴ (1 à 2 pages) selon l'axe stratégique choisi
 - ⇒ Résultats et produits attendus
 - ⇒ Leurs impacts dans le monde de la R-D / R&I (☞ axe 1) ou de la formation supérieure (☞ axe 2)⁵
- ✓ Propositions de procédures (1/2 page) pour la création de la plateforme⁶
 - ⇒ Réunions, partage de l'information
 - ⇒ Mise en commun des résultats
 - ⇒ Infrastructures et matériels mis à la disposition de la plateforme (pour chaque partenaire)
- ✓ Ressources humaines (1 page) : Identification et présentation de chaque partenaire
 - ⇒ Contact, coordonnées
 - ⇒ Institution
 - ⇒ Rayonnement de l'équipe (national et international)
- ✓ Commentaires⁷ (1 page)
- ✓ Budget (tableau budgétaire et justification = 1 page) et évaluation des besoins⁸ : budget détaillé, par ordre de priorité
 - ⇒ Proposer un ordre de priorité pour les dépenses
 - ⇒ Indiquer les cofinancements
- ✓ Risques⁹ (1/2 page)
- ✓ Indicateurs d'évaluation / succès¹⁰ (1 page)
- ✓ Chronogramme¹¹ (1 page) dont schéma incluant les livrables
- ✓ Bibliographie (10 références majeures) + références bibliographiques des porteurs du projet¹²
- ✓ Annexes

Inclure tout document pouvant apporter un crédit au dossier, sans toutefois l'alourdir

¹ Replacer le sujet traité dans le contexte des recherches passées et en cours, à Madagascar, dans la région Océan Indien et/ou dans d'autres pays du monde et démontrer l'originalité de la recherche proposée. Indiquer depuis combien d'années ce sujet est traité par les membres de votre équipe.

² Décrire la justification du sujet en montrant les enjeux et en posant la problématique scientifique du projet. Montrer en quoi la recherche entreprise répond à des problèmes perçus ou soulevés par le monde rural.

³ Développer les objectifs retenus et les hypothèses sur lesquelles la recherche-action se fonde. Préciser si cette recherche s'inscrit dans une programmation scientifique plus large amenée à pérenniser l'équipe formée.

⁴ Il s'agit ici de faire un catalogue/inventaire des expertises, méthodes d'analyses, approches et démarches scientifiques qui seront utilisées pour décrire vos outils et méthodes et les mettre en parallèle aux objectifs à atteindre. Préciser les localisations des recherches (essais, enquêtes, observations, prélèvements, populations cibles,...).

⁵ Valorisation "Recherche" des Axes 1 et 2 : Lister les résultats scientifiques escomptés (connaissances, méthodes), les résultats opérationnels et les produits (publications, ouvrages, référentiels techniques, mémoires / thèses d'étudiants, base de données, séminaire, colloque, formation, etc.). Indiquer les bénéficiaires, les effets attendus tant pour la recherche que pour le Développement et l'Innovation en milieu rural (brevet).

Valorisation "Recherche↔Formation" de l'Axe 2 : Présenter l'UE et le référentiel de formation ciblés, le projet de la RPN et la démarche adoptée

Pour les deux axes, se reporter aux spécificités présentées en § 1.7.

⁶ Se reporter au § 1.6.

⁷ Lors des commentaires apportés pour décrire davantage les spécificités et points forts de l'équipe, préciser si celle-ci existait sous sa forme actuelle avant de répondre à l'appel à proposition. Préciser la démarche adoptée pour pérenniser l'équipe. Mentionner également si des membres de l'équipe proviennent ou sont en lien professionnel avec des structures situées dans d'autres régions du pays. Indiquez enfin dans quels autres projets les membres de l'équipe sont également impliqués.

⁸ Se reporter au § 2.2

⁹ Préciser une ou plusieurs raisons qui pourraient empêcher ou nuire à l'aboutissement du projet. (Exemples : non financement d'une partie de cette proposition ou d'un matériel, non implication de telle ou telle équipe ou partenaire, non financement d'une formation, événement politique majeur,...)

¹⁰ Indicateurs de succès : Proposer au CoSSE des indicateurs de succès en cours et en fin de projet.

¹¹ Permet d'apprécier la faisabilité du projet. Le calendrier des activités doit être présenté sous la forme d'un tableau présentant l'enchaînement logique des activités. Il contiendra le détail des activités de recherche, de formation et de valorisation.

¹² Surligner en gras les noms des différents membres de l'équipe dans les références complètes des articles sur le sujet proposé.

3.2. PIÈCES À FOURNIR DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Institution porteuse du projet (nom, statut, coordonnées)
- Lettre d'accord (avec entête) de l'institution porteuse du projet
- Lettre d'accord de la hiérarchie directe du coordonnateur scientifique du projet
- Curriculum vitae des responsables d'équipes impliquées dans le projet et copie légalisée de leur plus haut diplôme
- Accord écrit de l'Institution d'origine (uniquement si les ED sont porteuses du projet)
- Relevé d'Identité Bancaire de l'Institution/ED Porteuse

3.3. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite de dépôt de candidature est le **14 juillet 2013**. La candidature sera transmise **sous format électronique**

⇒ Via un courriel à fsp.parrur@gmail.com

⇒ Au bureau PARRUR : Université d'Antananarivo-Ankatso, bâtiment de la Présidence.

La Cellule de Coordination du projet PARRUR fera parvenir par courriel un accusé de réception à chaque collectif qui aura déposé ou envoyé un dossier de candidature respectant la procédure.

3.4. ÉTAPES DE LA SÉLECTION

Tri préliminaire- Il s'agit d'un tri administratif. La cellule de coordination de PARRUR effectue ce tri en conservant les dossiers répondant aux critères d'éligibilité et respectant les modalités de soumission et en éliminant ceux qui s'en démarquent (dossiers incomplets, propositions hors thématiques, envoi du dossier de candidature au-delà de la date limite fixée, budget supérieur au plafond fixé, etc.).

Classement par le CoSSE- Les propositions administrativement éligibles seront soumises à l'examen du Comité Scientifique de Sélection et d'Évaluation (CoSSE), composé d'experts scientifiques reconnus indépendants. Tenant compte de tous les avis, le CoSSE classera les dossiers par ordre de mérite.

Délibération définitive du CoPil- Le comité de pilotage (CoPil) du projet PARRUR procédera à la délibération définitive sur les projets retenus pour être subventionnés dans le cadre du présent appel. Cette décision tiendra essentiellement compte du classement opéré par le CoSSE.

3.5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Présentation- Facilité de lecture du dossier pour ses lecteurs. [10 points]

- ⇒ Prise en considération du canevas proposé
- ⇒ Clarté de présentation
- ⇒ Définition des objectifs

Pertinence scientifique- Argumentaire, références, logique. [40 points]

- ⇒ Bibliographie consultée
- ⇒ Pertinence de la problématique, de la méthodologie et des résultats attendus
- ⇒ Capacité et expériences de l'équipe
- ⇒ Rayonnement des équipes (formation, partenariats, publications, expertises)
- ⇒ Volonté de contribuer à l'avancement de la recherche
- ⇒ Valorisations prévues

Considération du cahier des charges- Spécificité de l'appel. [20 points]

- ⇒ Respect des thématiques / domaines prioritaires
- ⇒ Cadrage du projet selon les objectifs indiqués dans les axes
- ⇒ Prise en compte des critères d'éligibilité

Pérennité du collectif- Son engagement vis-à-vis de la plateforme ? [30 points]

- ⇒ Institutionnalisation et rôle du collectif au niveau de la plateforme
- ⇒ Mode de fonctionnement du binôme Collectif-Plateforme
- ⇒ Valorisation des acquis du collectif

3.6. ECHEANCIER

ETAPE	DATE (2013)
Lancement de l'appel	12 juin
Date limite d'envoi du dossier	14 juillet
Fin de la présélection [critères administratifs]	18 juillet
Début de l'évaluation par le CoSSE	23 juillet
Classement par le CoSSE	09 août
Délibération par le Comité de pilotage	16 août
Annonce des résultats	19 août
Date limite de remise des documents pour la Convention de subvention	23 août
Signature de la Convention de subvention	26-30 août
Déblocage 1 ^e tranche (80% du total)	Septembre
Déblocage 2 ^e tranche (20% du total)	> février 2014

3.7. RESULTATS DE LA SELECTION

La liste des projets retenus sera affichée au bureau PARRUR et mise en ligne sur le site portail de la recherche du MESUPRES <http://www.recherches.gov.mg/>

4. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Une convention de subvention sera passée avec chaque collectif retenu, selon les procédures du SCAC sur financement FSP. La convention sera signée par le responsable désigné du collectif.

La gestion des fonds versés incombera au service compétent de l'Institution leader qui aura préalablement ouvert un compte bancaire spécifique à ce projet (cf. § 2.1) destiné exclusivement à la gestion de la subvention obtenue.

Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) sera à transmettre à la Cellule de coordination PARRUR.

Le versement s'effectuera en deux tranches, conditionnées par l'avancement du projet du collectif, selon la programmation établie.

* * * * *